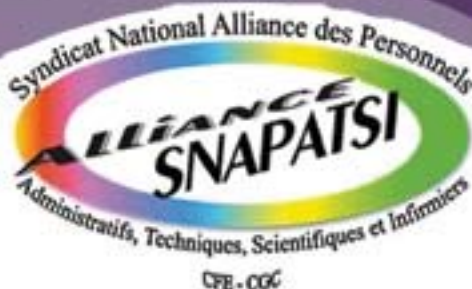


<http://snapatsi.fr>



## CREATION DU SAELSI

Les 18 juillet et 4 septembre 2013, le SNAPATSI a été reçu à sa demande par Monsieur VILBOIS, pré-figurateur, dans le cadre de la création du SAELSI (Service de l'Achat, des Equipements et de la Logistique de la Sécurité Intérieure) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ce service sera placé sous l'autorité fonctionnelle des 3 Directeurs Généraux de la Police Nationale, Gendarmerie Nationale et Sécurité Civile, regroupant ainsi les SDEL.

Les différentes étapes d'ici janvier 2014 :

- Actuellement une mission d'inspection (IGA-IGPN-IGGN) évalue la charge de travail de chaque sous direction des 180 agents concernés,
- Semaine du 9 au 13 septembre, les 40 cadres PN-GN seront réunis,
- A compter du 15 septembre 2013, les autres agents concernés seront reçus collectivement puis à titre individuel pour évoquer leurs missions actuelles et futures.
- A l'issue de ces entretiens individuels, des fiches de postes seront établies, ainsi chaque agent aura la possibilité de candidater.
- D'ici le 10 octobre, date du Comité Technique Ministériel, présentation des projets d'arrêtés aux différents Comités Techniques concernés.

Le SNAPATSI a attiré l'attention du pré-figurateur sur différents points :

- La mobilité : le calendrier actuellement établi devrait permettre à chaque agent d'émettre éventuellement un vœu de mobilité lors du prochain mouvement de mutations nationales.
- L'ASA : dans la mesure où chaque agent continuera à relever de son programme budgétaire d'emploi, les agents PN conserveront le bénéfice de l'attribution de l'ASA s'ils remplissent les conditions.
- La localisation : aucune remise en cause des sites géographiques du Blanc, de Limoges, du Chesnay, l'objectif étant une logique de mutualisation sur ces sites (transports, munitions, imprimerie, équipements divers, CREL). Le reste des missions du SAELSI, tels les achats, sera centralisé sur un site parisien qui sera connu dans les jours prochains après arbitrage du Ministre.
- La prime de restructuration : un projet d'arrêté portant attribution de la prime de restructuration sera présenté aux prochains Comités Techniques. Pour rappel, la prime de restructuration est attribuée dans le cas d'un changement de résidence administrative, ce qui ne devrait concerner que très peu d'agents.

Bureau National  
01.55.34.33.20

## LE SNAPATSI TRAVAILLE POUR VOTRE AVENIR